

Gignac, le 15 juillet 2017

Philippe DARNAULT
Pech de la Blénie
46600 GIGNAC

Monsieur Maire
et le Conseil Municipal
Mairie de Gignac

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

Vous trouverez ci-joint une copie de la lettre adressée ce jour à Monsieur le Sous-Préfet de Gourdon.

Je conteste la décision qu'a prise le Conseil Municipal lors de la séance du 5 juillet sur le sujet de la fusion avec les communes de Cressensac et de Sarrazac.

Cette contestation porte sur deux points :

Sur la forme, puisque comme indiqué dans la lettre au Sous-Préfet, beaucoup d'irrégularité ont été commises lors de cette décision : absence de pouvoirs de la "commission du 30 mai", modification en séance d'une conclusion prise antérieurement, formulation douteuse.

Sur le fond, et c'est le plus important, puisqu'au final aucun véritable débat n'aura eu lieu au Conseil Municipal sur ce sujet important.

Par un tour de passe-passe, les élus ont voté sur l'approbation ou pas d'un texte et non sur l'adoption ou pas du principe de la fusion avec les autres communes.

Je ne suis pas naïf, et je sais parfaitement que de nombreux problèmes se posent dans le cadre d'une fusion. Mais tout problème a sa solution, qu'elle soit immédiate ou dans un délai acceptable. Mais il convient de faire la part des choses entre les aspects positifs, et il y en a, et les inconvénients.

Je sais que les deux autres communes avaient proposé de nombreux arrangements permettant une fusion "en douceur".

C'est une vision à moyen et long terme qu'il convient d'avoir, dans un monde qui bouge et qui évolue. Or les arguments contre la fusion que j'ai entendus, aussi bien de la part d'élus que de gignacois, n'étaient le plus souvent que des points très factuels, et ne s'inscrivaient pas dans une vision un peu plus lointaine de la commune et son organisation.

A une époque où les français demandent plus de transparence sur la vie politique, qu'elle soit nationale ou locale, je trouve vraiment dommage qu'un véritable débat démocratique (les conseillers municipaux ont été régulièrement élus par la population de la commune) et public (tout le monde peut assister aux conseils municipaux) n'ait pas eu lieu.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, et Mesdames et Messieurs les élus, l'assurance de ma considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'P' followed by a horizontal line that extends to the right and then loops back under the 'P'.

Philippe DARNAULT